

ABONNEMENT

Saumur: Un an 30 fr., Six mois 16 fr., Trois mois 8 fr. Poste: Un an 35 fr., Six mois 18 fr., Trois mois 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 JUIN

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Les ministres ayant beaucoup voyagé depuis quelque temps et le conseil n'ayant pu, par suite, se réunir, il ne faut pas trop s'étonner du retard apporté à la désignation du chef d'état-major général de l'armée.

Cependant cette nomination est impatiemment attendue par tous les patriotes éclairés. Nous savons bien que la presse intransigeante prétend diriger le choix du ministre et lui imposer ses préférences.

Mais nous sommes persuadés que M. de Freycinet tiendra à faire honneur à l'engagement d'honneur qu'il a pris et que, fort de l'avis provoqué par lui-même du conseil supérieur de guerre, fort aussi de l'assentiment de la partie de l'opinion qui ne se préoccupe que de l'intérêt supérieur de la défense nationale, il finira par faire partager sa conviction à ses collègues.

On les paroles ne signifient rien, ou M. Floquet lui-même a reconnu dans son discours de Marseille qu'il était grand temps de combler cette lacune de la défense nationale.

« Jamais, a-t-il dit, une raison politique n'a été pour des républicains sincères le motif déterminant pour amener au commandement ou pour en éloigner les généraux qui étaient dignes de servir la patrie et qui avaient des qualités pour la défendre. »

Ce langage ne prête à aucune équivoque et les comptes rendus officiels nous apprennent qu'il a été souligné par de longs applaudissements.

Il n'y a pas de raison pour que le président du conseil ne conforme pas ses actes à ses paroles et cela sans différer davantage.

Par le temps qui court, et quand il s'agit d'une œuvre aussi capitale que la préparation de la défense du pays, toute tergiversation est plus qu'une faute: c'est un danger.

L'INSTITUT ET LE DUC D'AUMALE

Les membres délégués de la commission administrative de l'Institut, MM. Pasteur, Delisle, Jules Simon, Wallon, Barthélémy-Saint-Hilaire, Bertrand, H. de La Borde, Camille Doucet, Léon Aucocq, Deloche, Xavier Marmier, Camille Roussel, Becquerel, Bailly, Frémy, Charles Garnier, ont été reçus hier matin par M. Floquet.

Cette délégation venait demander au président du conseil de faire rapporter le décret qui interdit au duc d'Aumale le territoire de la République.

M. Floquet a déclaré aux délégués qu'il soumettrait leur demande au conseil des ministres.

L'INCIDENT DE FRIBOURG

On lit dans le National Zeitung de Berlin:

« Plusieurs feuilles annoncent qu'un Français, qui se trouvait à la gare de Fribourg-en-Brigau, a été insulté par un groupe d'étudiants sans aucun motif. L'affaire se trouve maintenant entre les mains du tribunal universitaire. Nous espérons que nous recevrons bientôt des nouvelles exactes et que, s'il y a lieu, les étudiants allemands seront sévèrement punis. »

Fribourg-en-Brigau est précisément le lieu d'origine des étudiants allemands qui se plaignaient d'avoir été insultés à Belfort au mois d'avril dernier, et qui, ne se prévalant pas satisfaits de la condamnation prononcée contre les tapageurs par le tribunal de police correctionnelle français, réclament encore on ne sait quelle indemnité en argent.

CANAL DE PANAMA

Toute la presse s'occupe actuellement de la souscription d'obligations à lots du Canal de Panama qui sera ouverte et close mardi prochain 26 juin.

Cette souscription n'est rien moins qu'un véritable événement pour l'épargne française. Dans leurs discours à la Chambre haute, MM. Bozérian, sénateur du Loir-et-Cher, Denormandie,

sénateur élu par l'Assemblée nationale, Béral, sénateur du Lot, de Sal, sénateur de la Corrèze, Léon Renault, sénateur des Alpes-Maritimes, se sont montrés partisans convaincus de la vaste entreprise du Canal de Panama, qui sera une des gloires de notre époque et un grand honneur pour les souscripteurs français.

Voici quelques extraits des paroles prononcées par M. le sénateur Bozérian:

Achèvement du Canal. — « Partout, disait l'amiral Cooper, les magasins renferment de grands approvisionnements, de telle sorte que l'ouvrage, une fois en train, ne sera pas arrêté faute du nécessaire; ces approvisionnements, qui feront face à tous les besoins, me semblent avoir été faits d'une façon très judicieuse, et dans un esprit de libéralité envers ceux qui travailleront au Canal. On a dit que le travail était retardé parce qu'on s'arrêtait inutilement à des détails et qu'on prévoyait toutes les éventualités qui pourraient se présenter. Mais le soin avec lequel on se prépare à cette grande entreprise contribuera, plus que toute autre chose, à fortifier ma conviction que le Canal s'achèvera. »

Conditions du travail. — « Il ne s'agit pas d'expériences à faire: elles ont été faites; on ne s'aventure pas dans l'inconnu: on marche sur le terrain de la pratique; on ne saurait douter de la réalisation de ces conceptions, qui ont été déjà réalisées. »

Caractère de l'entreprise. — « Tout ce qu'on peut exiger des partisans de la loi, c'est leur croyance au caractère sérieux de l'entreprise, c'est leur conviction qu'on ne se trouve pas, comme cela a été dit et écrit, devant une de ces entreprises dont la réalisation serait certainement impossible. »

Or, la majorité de la Commission a cette croyance; elle a cette conviction. »

Bienveillance des pouvoirs publics. — « Deux nouvelles années de courageux efforts ont augmenté les titres de la Compagnie à cette bienveillance. »

Réussite de l'œuvre. — « Grâce aux ressources que l'autorisation d'émettre des obligations à lots lui permettra de se procurer, la Compagnie espère atteindre enfin le but de ses persévérants efforts. »

Votre commission salue cette espérance et l'accompagne du vif désir d'en voir la prochaine et définitive réalisation. »

Adversaires. — « Le langage tenu par les adversaires du Canal de Suez fut identique à celui que tiennent aujourd'hui les adversaires du Canal de Panama. Beaucoup, parmi ces derniers, ont le mérite de la mémoire; ils n'ont pas le mérite de l'invention. »

Succès de Suez par les obligations à lots. — « En dépit des efforts tentés en 1868 par les adversaires du Canal de Suez, malgré leurs présages décourageants et leurs prédictions pessimistes, la Compagnie de ce Canal a obtenu l'autorisation qu'elle sollicitait. »

geants et leurs prédictions pessimistes, la Compagnie de ce Canal a obtenu l'autorisation qu'elle sollicitait.

« Cette autorisation a été le salut de l'œuvre; ce salut a été la récompense de ceux qui y étaient demeurés intrépidement fidèles. »

Pour Panama comme pour Suez. — « Il s'agit d'une entreprise française à tant d'égards, d'une entreprise créée par un Français, avec des capitaux français, avec des ingénieurs français, d'une entreprise internationale, intéressante, non pas seulement la France, mais l'Europe et le monde entier, d'une entreprise, enfin, dont la réussite a été pour notre patrie un nouveau titre d'honneur et de gloire. »

L'entreprise de Panama n'est ni moins française, ni moins grande, ni moins glorieuse.

« Ses auteurs, qui sont également ceux de l'entreprise de Suez, vous demandent l'appui qu'il y a vingt ans ils ont obtenu de vos devanciers. »

« Au nom de ce passé, au nom de l'avenir, nous vous demandons de le leur accorder. »

Conséquences de l'abandon de l'œuvre. — « En résumé, disait M. Rousseau, j'estime que le percement de l'Isthme de Panama est une œuvre possible et qu'elle est engagée aujourd'hui à un point où on ne saurait l'abandonner. Cet abandon, en effet, serait un véritable désastre, non-seulement pour les actionnaires de la Compagnie, qui sont presque tous Français, mais pour l'influence française elle-même dans toute l'Amérique. »

Danger d'une société étrangère. — « Il ne me paraît pas douteux, disait M. Rousseau, que, si l'affaire sombrait entre les mains de la Compagnie française, elle serait immédiatement reprise par une Compagnie étrangère désireuse de ne pas laisser perdre le fruit des énormes sacrifices déjà faits et les résultats obtenus. »

LA SITUATION AU TONKIN

(Extrait de la France militaire)

Nous avons toujours été, dans ce journal, les ennemis déclarés de l'expansion coloniale à outrance.

C'est avec un cruel serrement de cœur que nous avons vu notre flotte s'user inutilement dans l'Extrême-Orient, des centaines de millions s'engouffrer dans l'expédition du Tonkin, des milliers d'hommes tomber dans les rizières, lorsque toutes ces ressources pouvaient être mieux employées pour augmenter les effectifs de la métropole ou aider au développement de la colonisation en Algérie.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE IV

La fuite

Louis sentit un frisson lui courir par tout le corps.

Il connaissait Raimbault mieux que personne, et depuis longtemps il avait eu les confidences de M<sup>lle</sup> Marival et il savait que le jeune homme était capable de tout pour assurer sa vengeance ou servir ses intérêts.

Il se hâta de faire une dernière question.

— Sont-ils seuls? demanda-t-il.

— Oui, à moins que d'autres personnes soient dans la tente rouge du bateau.

Le jeune homme sentit ses jambes trembler à nouveau sous lui. Tant d'émotions, tant d'épreuves l'épuisaient. Mais il était vigoureux et sa nature énergique reprit vite le dessus.

— Charlot, dit-il, attache l'amarre à l'avant, et vous, messieurs, embarquez vite. Nous n'avons pas une minute à perdre si nous voulons rejoindre

M<sup>lle</sup> Rosa et retrouver ma mère et ma fiancée. Nous causerons en ramant.

— Nous aurons à causer, en effet, dit Beaudrillard en entrant dans la barque. Vous avez, mon ami, ou plutôt vous aurez bientôt en Raimbault Marival un singulier beau-frère. Ses procédés sont bizarres et peu honorés...

— Quand ils ne sont pas criminels, murmura sourdement Louis Duparc.

Tout à coup Beaudrillard jeta un cri en regardant le jeune homme.

— Vous êtes mouillé des pieds à la tête, mon ami. Vous êtes donc tombé à l'eau?

— Oui, j'ai failli me noyer, et voilà mon sauveur. C'est Charlot.

Beaudrillard savait être grave et même solennel à certaines heures. Il s'avança gravement vers l'enfant.

— Mon petit Furet, dit-il en lui serrant la main à la briser, à dater de ce jour, Symphorien Beaudrillard sera ton ami. Tu m'entends!

— Oui, monsieur Symphorien, et je vous remercie. Je n'ai fait que mon devoir en secourant M. Louis.

Un instant après, Lheureux était assis à l'avant, tout pensif et troublé dans son optimisme, Beaudrillard était près de Louis Duparc, ramant avec le jeune homme, et le Furet avait repris sa place au gouvernail.

Bientôt, sous la vigoureuse impulsion de Beaudrillard, qui était d'une force et d'une adresse peu communes, sous une apparence de recherche extérieure; le bateau filait comme une flèche, avec le courant, vers la vallée, au-dessus des moissons ravagées et des champs bouleversés, dans la direction qui avait été prise par la Barque rouge de Raimbault Marival.

Louis se demandait déjà si sa mère ou sa fiancée n'étaient pas dans ce bateau, sous la tente, avec M<sup>lle</sup> Rosa.

Mais comment Raimbault était-il apparu au milieu de l'inondation, le jour même où devait se faire ce mariage dont on avait voulu l'écartier? Et pourquoi avait-il pris dans son bateau M<sup>lle</sup> Rosa seule, sans prendre en même temps MM. Beaudrillard et Lheureux?

Louis retournait confusément toutes ces pensées dans sa tête, lorsque Beaudrillard, devant ses préoccupations, lui raconta ce qui s'était passé.

CHAPITRE V

Le crime de Raimbault

Lorsque Raimbault Marival eût quitté l'étude de maître Ducorail en emportant dans sa poche l'acte de donation consenti le matin même, par sa tante au profit de sa sœur, il se dirigea rapidement vers la partie basse du village des Sablons.

Il avait hâte d'amener sa barque en rase cam-

pagne pour lire enfin ce contrat, dont on le menaçait depuis tant d'années et dont il croyait pouvoir entraver l'exécution.

Une seule pensée troublait sa joie: après l'inondation, M<sup>lle</sup> Rosa ferait une autre donation et la déshériterait à nouveau.

Mais Raimbault ne se préoccupait jamais de l'avenir, surtout lorsque le présent lui souriait.

— A d'autres maux, d'autres remèdes, pensait-il. Nous verrons plus tard ce que nous devons faire. La vieille ne vivra pas toujours!

Et sans souci des cris des inondés qui l'appelaient de toutes parts pour les sauver, le jeune homme passait comme un spectre au milieu du village.

On ne le connaissait plus aux Sablons. Sa barbe noire cachait tous ses traits et lui donnait un air farouche; et tous ceux près desquels il passait sans les secourir et qu'il laissait exposés à la mort lui criaient comme à la Chapelle:

— Misérable!

Mais Raimbault ne les entendait pas. C'est ainsi qu'une passion en amène d'autres qui concourent à son assouvissement, et que l'amour désordonné de la richesse traîne après soi tous les vices et tous les crimes. C'est un engrenage auquel l'homme n'échappe jamais, s'il ne se corrige de bonne heure et s'il n'éclouffe en lui ses mauvais penchants.

On nous a taxé d'alarmistes; on nous a accusé de prêcher l'évacuation pour aboutir au massacre général de nos nationaux et à l'occupation allemande!

En présence de ce débordement d'injures, nous nous sommes souvent demandé si nous n'étions pas mauvais prophète, et si un jour ne viendrait pas où la prospérité commerciale de ces pays lointains nous arracherait des cris d'admiration. Aussi bien, avons-nous toujours été partisan d'accorder les crédits et les renforts demandés pour assurer l'efficacité de notre protectorat, en vertu de ce principe absolu que le drapeau tricolore doit, coûte que coûte, rester là où nos braves soldats l'ont arboré.

Hélas! rien n'est venu encore nous désabuser; tout porte à croire, au contraire, que notre situation au Tonkin, en Annam et au Cambodge devient de plus en plus précaire et problématique.

En effet, les dernières correspondances ne sont rien moins que rassurantes: le choléra décime les malheureux Européens et surtout nos troupes que l'on a dû disséminer un peu partout, loin des lieux habités; les pirates et les Pavillons jaunes, noirs, bigarrés, inquiètent nuit et jour nos postes, lorsqu'ils ne les mettent pas en échec.

Et veut-on savoir où se recrutent ces ennemis irréconciliables? Parmi les tirailleurs tonkinois et annamites libérés! Parmi les miliciens! Parmi les anciens déserteurs!

Nous n'inventons pas; ces affirmations émanent de personnages sérieux et partisans de l'aventure tonkinoise. Il est vrai qu'en signalant le mal, ils prennent le soin d'indiquer le remède: il faudrait organiser les troupes indigènes comme les spahis d'Algérie, c'est-à-dire les retenir, leur vie durant, au service, et éviter de les mettre en contact avec leurs coreligionnaires auxquels, dans leur feroce oriental, ils s'empresent d'expliquer le mécanisme de notre armement, de donner des leçons de tir, moyens recommandés pour se débarrasser à brève échéance des Français et des fonctionnaires qui habitent ce deuxième paradis.

Où, les misérables que nos cadres instruisent avec autant de peine que de dévouement, deviennent chefs de bande après leur libération et enseignent aux brigands de toute espèce qui pullulent là-bas l'exercice de notre fusil et la tactique de nos troupes.

C'est rassurant pour l'avenir! Cependant, nous ne sommes pas outre mesure surpris de ces importants résultats. N'avons-nous pas tout fait pour rendre la France haïssable à ces peuplades qui possèdent déjà, par grâce d'Etat, les plus mauvais instincts?

Au lieu de nous occuper de leur éducation morale, ne leur avons-nous pas inculqué de nouveaux défauts? Expliquons-nous.

Les Orientaux sont, on le sait, après au gain et joueurs effrénés; ils ont des mœurs déplorables, à commencer par le goût immodéré de l'opium. Certes, voilà un vaste champ qui s'ouvrait pour l'œuvre de cette civilisation dont nous prétendons être les apôtres.

Bagatelle!

Les jeux, à l'instar de Monaco, ont été affirmés, réglementés et encouragés dans le Tonkin et l'Annam; l'opium, ce poison abrutissant, est fourni par nous pour que cet honnête commerce ne passe pas aux mains de l'Angleterre; enfin, l'éducation intellectuelle et morale y est encore à l'état de projet et il est à supposer qu'avec les deux facteurs dissolvants: le jeu et l'opium, elle ne sera jamais entreprise, car elle constituerait une abominable inconséquence.

D'ailleurs, tous ceux qui reviennent du Tonkin (ils ont de la chance) s'accordent à dire que les habitants de l'Indo-Chine sont descendus, comme abâtardissement et déchéance, au dernier degré de l'échelle sociale, et que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de les pressurer.

Les Espagnols qui avaient employé ce système dans leurs colonies du Nouveau-Monde s'en repentent cruellement. Il est à craindre que nous ne marchions sur leurs traces, s'il faut en croire les journaux arrivés de Cochinchine par le dernier courrier. Voici, du reste, la stupéfiante nouvelle qu'ils nous apportent: le jeu des trente-six bêtes, une sorte de bonneteau, vient d'être rétabli au Cambodge.

Il y a plusieurs années, le roi Norodom avait concédé à une maison chinoise, contre une somme de vingt-deux mille piastres, le monopole du jeu des trente-six bêtes. M. Thomson, alors gouverneur de Cochinchine, refusa de sanctionner cette mesure, ce jeu ayant été une des causes de la misère profonde dans laquelle tomba le Cambodge et de la période de troubles qui suivit.

Or, il paraît qu'à son dernier voyage à Saïgon, le roi Norodom (la cigarette aux lèvres et le grand cordon de la Légion d'honneur en sautoir, s'il vous plaît), le roi, disons-nous, aurait obtenu de M. Constans l'autorisation de rebattre monnaie avec le jeu des trente-six bêtes. Le rétablissement de cette institution rapporterait actuellement, d'après l'Unité indo-chinoise, près de 400,000 francs au trésor personnel du roi.

Si l'on ajoute le bénéfice au moins égal que la ferme du jeu concédé rapporte au chinois Wang-Taï et à ses associés, c'est près d'un million qui va sortir des poches des malheureux Cambodgiens sans un centime de profit pour l'Indo-Chine et la métropole.

Nous bornerons là ce triste exposé, laissant à nos gouvernants le soin d'examiner s'ils n'auront pas à supporter, dans un temps rapproché, la responsabilité de quelque catastrophe. J.-B. C.

## NOUVELLES MILITAIRES

### L'ÉCOLE SAINT-CYR

Les examens de fin d'année commenceront à Saint-Cyr le lundi 9 juillet et finiront le 8 août.

L'École partira ensuite pour Châlons le 14 du même mois et reviendra le 31.

Les vacances commenceront le lendemain 4<sup>er</sup> septembre.

### LES EXERCICES D'EMBARQUEMENT DE LA GARNISON DE TOURS

Comme l'an dernier, à pareille époque, de très intéressantes expériences d'embarquement avec halte-repos ont eu lieu avant-hier, à la gare d'Orléans, à Tours, et à celle de Saint-Pierre-des-Corps.

Le matin, c'est le 7<sup>e</sup> hussards et le 32<sup>e</sup> de ligne qui se sont embarqués successivement dans les trains spécialement aménagés pour la mobilisation. Les convois se composaient d'un wagon de 1<sup>re</sup> classe pour les officiers supérieurs, d'un de 2<sup>e</sup> classe pour les officiers subalternes, et de cinquante wagons à bestiaux et à marchandises pour les soldats.

Dans chaque wagon, où sont disposées des banquettes longitudinales, quarante hommes avec leur fouragement et leurs armes peuvent prendre place facilement.

Suivent ensuite quelques wagons découverts, nécessaires au transport des subsistances d'ambulances et de forges, ainsi que des wagons destinés au transport des chevaux de régiment.

Dans la journée, le 25<sup>e</sup> dragons s'est à son tour embarqué. Les troupes de cavalerie, après un court séjour à Saint-Pierre-des-Corps, sont rentrées en ville par la voie ferrée, tandis que le 32<sup>e</sup> de ligne, après un repas froid composé de viandes de conserve, du café et d'eau coupée d'eau-de-vie, a quitté Saint-Pierre-des-Corps et est revenu à Tours par la route.

Le soir, le 66<sup>e</sup> a opéré de la même façon comme exercice de nuit.

Les expériences présidées par le général Lamiroux ont eu un plein succès, grâce au zèle déployé par tout le personnel du chemin de fer d'Orléans.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Premier jour, dimanche 24 juin.

Prix du Fagot. — Course de haies, gentlemen: Un objet d'art.

Prix de la Loire. — Course de haies, handicap militaire pour les chevaux de l'École de cavalerie: Un objet d'art.

Prix de la Société des steeple-chases de France. — Cross-country steeple-chase, handicap, gentlemen: 2,500 fr.

Prix du château de Marson (2<sup>e</sup> série): Un objet d'art.

Prix du cercle Saint-Hubert. — Grand steeple-chase, handicap: 4,500 fr.

Rallye-Paper. — Un objet d'art.

Deuxième jour, lundi 25 juin.

Cross-Country. — Un objet d'art.

Prix des Bruyères. — Course de haies, handicap: 4,000 fr.

Steeple-chase militaire (1<sup>re</sup> série): Un objet d'art.

Prix de la Société des steeple-chases de

France. — Steeple-chase (4<sup>e</sup> série): 2,600 francs.

Prix de consolation. — Steeple-chase: 4,000 fr.

Rallye-Paper. — Un objet d'art.

Mardi 26 juin. — Tir aux pigeons.

Demain dimanche et lundi, les courses de Verrie commenceront à 2 heures et demie.

### UNION SAUMUROISE

Dimanche 24 juin

9 heures du matin, Stand de l'École de cavalerie. — Tir à 200 mètres. — Clôture du concours.

2 heures du soir, siège de la Société. — Tir à la carabine. — Clôture du concours. Cartons spéciaux pour les tireurs ayant le même résultat.

Le Président, G. DOUSSAIN.

### SQUARE DU THÉÂTRE

### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

Chef: M. MEYER.

Concert du dimanche 24 juin 1898, à 8 heures 1/4 du soir.

#### Programme

1. Marche des Drapeaux..... SELLENICK.
2. L'Éclair, fantaisie..... HALÉVY.
3. Réve de Flamme, mazurka..... BLÉGER.
4. Les Mousquetaires au Couvent, fantaisie..... VARNÉY.
5. La Malle des Indes, galop..... BLÉGER.

#### ACCIDENT

Hier soir, vers 5 heures 1/2, un jeune garçon, élève de l'École mutuelle, jouait sur la place des Récollets, à la sortie de la classe. En prenant ses ébats, le jeune élève est tombé si malheureusement qu'il s'est cassé la jambe au-dessus de la cheville. On l'a transporté chez ses parents.

Plusieurs de nos confrères annoncent que les percepteurs viennent de recevoir des ordres très rigoureux pour faire rentrer dans les caisses de l'Etat toutes les sommes dues par les contribuables, qui pourraient être en retard de paiement.

Il a été également constaté, sans doute comme preuve de la prospérité publique, qu'à aucune époque, depuis plus de vingt ans, le rendement des impôts n'avait été aussi difficilement perçu.

Jeudi prochain, 28 juin, partira de Saumur, à 9 heures 12 du matin, un pèlerinage se rendant à l'église du Sacré-Coeur à Angers.

Les pèlerins seront de retour à Saumur à 6 heures 49 du soir.

Le prix des places est de 3 fr. Il y aura des voitures réservées pour les pèlerins à l'aller comme au retour.

Ceux qui désirent faire partie de ce pèlerinage sont priés de s'adresser sans retard à la cure de leur paroisse.

Loin de chercher à se corriger, Raimbault ne songeait qu'à satisfaire enfin les convoitises de toute sa vie. Les circonstances lui paraissaient favorables. A peine arrivé, grâce à un étrange concours de circonstances, il avait vu le mariage de Louis Duparc indéfiniment ajourné et l'acte de donation tomber entre ses mains. Il ne désespérait pas de faire mieux encore et d'assurer sur sa tête la fortune de sa tante qu'il croyait encore plus considérable qu'elle ne l'était réellement.

A ce moment, l'attention de Raimbault fut appelée par la violence du courant qui portait la barque et par l'élévation soudaine des eaux. Les fossés étant pleins partout et les flots venant toujours par la brèche de la Chapelle, l'inondation grandissait à vue d'œil.

Bientôt, la barque du jeune homme passa devant la demeure de M<sup>lle</sup> Rosa. Beaudrillard et Lheureux l'interpellaient vivement et le priaient de s'approcher, mais Raimbault passa outre.

Un instant après, cependant, Raimbault leva les yeux, reconnut la maison de sa tante, et une idée infernale traversa son esprit. Il lutta aussitôt et avec force contre le courant qui déjà l'entraînait dans les champs et se rapprocha de la demeure où tant de fois, jadis, il était venu passer ses vacances. L'eau atteignait alors une hauteur de deux mètres et demi à trois mètres. Beaudrillard et Lheureux qui voyaient le jeune

inconnu faire effort pour revenir vers eux ne comprenaient pas pourquoi il avait fui tout d'abord, mais n'applaudissaient pas moins à son dévouement.

— Courage, monsieur, disaient-ils; courage, il y a ici une dame infirme à sauver!

En entendant ces paroles, Raimbault tressaillit de joie. Sa tante était là, prisonnière, et le plan qu'il avait formé à la hâte allait pouvoir s'exécuter.

Mais comment éloigner ces deux hommes qui veillaient sur M<sup>lle</sup> Rosa? Raimbault jeta les yeux sur le courant de plus en plus violent qui mugissait autour de lui et se rassura. Il avait de quoi défer tous ses ennemis.

Dès qu'il fut à portée, il jeta une corde à Beaudrillard en lui criant de l'attacher solidement à la fenêtre, tandis qu'il passait l'autre extrémité dans une des boucles de l'autre.

Symphorien, vieux pêcheur et habile marin, eut vite fait de nouer la corde, et le bateau, collé par le courant contre le mur, demeura immobile.

Alors parut à la fenêtre M<sup>lle</sup> Rosa, le visage pâle et tremblant. La vieille fille se pencha, regarda les eaux en joignant les mains avec désespoir, puis jeta les yeux sur la Barque rouge et son conducteur qui se tenait debout, immobile, la tête baissée, à un mètre environ au-dessous d'elle. Elle ne le reconnut pas.

— Ce monsieur paraît très bien, dit Beaudril-

lard. Je ne le connais pas, mais il est venu pour nous prendre dans sa barque au péril de sa vie, et il est temps de nous mettre en sûreté sans attendre le retour de Louis. Vous voyez comme l'eau monte?

— Oui, mon ami, oui, vous avez raison, et cependant, je ne sais pourquoi, j'ai peur d'entrer dans ce bateau...

— Peur de quoi, mon amie?

— Je ne sais... je voudrais savoir quel est ce monsieur. S'il parlait, au moins...

Mais Raimbault se gardait bien de parler et de se faire voir. Sa voix l'eût fait reconnaître, et il ne voulait se démasquer que lorsque son plan serait exécuté.

— Attendez un peu, monsieur, cria Symphorien; nous allons descendre cette dame dans un fauteuil, et nous descendrons ensuite nous-mêmes.

— C'est cela, ajouta Lheureux. De cette façon, tout ira bien et nous en serons quittes pour une promenade sur les eaux.

Un instant après, Beaudrillard et son compagnon appurent de nouveau à la fenêtre soulevant un fauteuil de bois dans lequel était assise, tremblante, M<sup>lle</sup> Rosa. On fit ensuite glisser le fauteuil en dehors, le long de la muraille, à l'aide de longs cordages déposés par Symphorien.

Pendant cette périlleuse descente, la vieille fille ne pouvait s'empêcher de pousser de petits cris

plaintifs. Debout à l'avant de sa barque, Raimbault saisit les pieds du fauteuil dès qu'ils firent à sa portée et les posa doucement sur les planches.

Puis, avec une adresse et une promptitude incroyables, il dénoua les cordages pendant que Beaudrillard et Lheureux se préparaient à descendre eux-mêmes dans la barque. Ce dernier n'était pas sans inquiétude et ne quittait qu'à regret cette chambre où il était si bien et une maison où il se croyait à l'abri de tout danger.

Beaudrillard attacha solidement une corde à la fenêtre, fit quelques nœuds pour faciliter la descente et se pencha enfin au dehors pour présenter le généreux inconnu.

Quelle ne fut pas sa surprise! Le jeune homme détachait vivement le câble qui retenait la Barque rouge à la maison de M<sup>lle</sup> Rosa et déjà le courant, agissant plus librement sur l'embarcation, la secouait en tous sens. Beaudrillard et Lheureux poussèrent en même temps une exclamation où se mêlaient la surprise et la crainte.

— Que faites-vous donc, monsieur? Nous descendons.

(A suivre.)

Le Monde illustré, rendant compte de l'Exposition Bretonne-Angevaine (galerie Petit, 8, rue de Séze), après avoir donné plusieurs critiques de peintres de l'Anjou, parle en ces termes d'un de nos jeunes compatriotes, M. Charles Leroux :

« Un des tableaux de M. Leroux (Entrée de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au fusain) me semble tout à fait de premier ordre, en mesure de soutenir de redoutables comparaisons. »

Nous adressons à M. Ch. Leroux nos bien amicales félicitations. — Déjà, un jeune écrivain de Paris nous a envoyé un long travail sur l'Exposition Bretonne-Angevaine où les œuvres de M. Leroux sont appréciées à leur juste valeur et de main de maître.

Nous publierons cette critique dans quelques jours.

### Théâtre de Saumur

Tournée Brasseur, directeur du Théâtre des Nouveautés de Paris. — C'est le lundi 2 juillet prochain qu'aura lieu la représentation extraordinaire donnée à notre Théâtre par M. Brasseur et sa Troupe du Théâtre des Nouveautés de Paris, son fils Albert Brasseur, M<sup>lle</sup> Juliette Darcourt, Blanche Marie, Laurent, Marcelle, etc., etc.; MM. Laurent, Marquetti, Dubois, Schey, etc., etc.

L'immense succès parisien ADAM et ÈVE, pièce en 3 actes, de MM. Ernest Blum et Raoul Toché, musique de Gaston Serpette.

M. Brasseur jouera le rôle de Satan, qu'il a créé et joué plus de 200 fois au Théâtre des Nouveautés.

M. Albert Brasseur fils jouera le rôle d'Adam, qu'il a créé à Paris au Théâtre des Nouveautés; c'est l'une de ses meilleures créations et un de ses plus grands succès.

### ANGERS, SAUMUR, LA FLÈCHE

On veut bien nous communiquer la lettre suivante adressée par la Compagnie d'Orléans à la réclamation d'un honorable négociant d'Angers :

« Paris, 18 juin 1888.

« Monsieur,  
J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 9 juin à l'effet d'obtenir que le train qui part de Saumur pour La Flèche à 7 heures 5 du matin soit retardé jusqu'à l'arrivée de celui venant d'Angers et qui part de cette ville à 6 h. 30, de manière à permettre aux voyageurs d'Angers de se rendre le matin à Longué.

Je regrette de ne pouvoir donner satisfaction à votre demande. Le train dont il s'agit sera avancé à partir du 18 juin; sur la demande de l'administration des Postes et du Conseil général de Maine-et-Loire, et il partira à 5 h. 30 au lieu de 7 h. 5.

Toutefois, à partir de la même époque, le train qui part d'Angers pour La Flèche à 6 h. 5 matin sera également modifié et mis en correspondance à La Flèche avec le premier train allant à Saumur. Vous pourrez donc en passant par La Flèche arriver à Longué à 8 h. 22 du matin.

Agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Compagnie,  
E. HEURTEAU.

Le fiancé de M<sup>lle</sup> de Maillé est le baron de Fleury et non le comte de Fleury, comme on l'a dit par erreur. Le baron de Fleury est le frère du sportsman qui fut, on s'en souvient, il y a quelques mois, la victime d'un accident, en courant le steeple-chase de Craon.

Nous apprenons le prochain mariage du comte de Colbert-Turgis, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de dragons, avec M<sup>lle</sup> de Parvy. Le fiancé est un des meilleurs cavaliers de l'armée, et les habitués du Concours hippique se souviennent de l'avoir vu gagner le prix de la Coupe.

### LES DICTONS DE LA SAINT-JEAN

On attache beaucoup d'importance aux prédictions pour la Saint-Jean. Les voici :

Eau à la Saint-Jean ôte le vin  
Et ne donne pas de pain.  
De Saint-Jean la pluie  
Fait noisette pourrie.

Voulez-vous savoir d'avance comment sera le mois de juillet? C'est bien simple:

Le beau temps de juillet se sent,  
S'il pleut le jour de Saint-Maixent (26).  
S'il pleut la veille de Saint-Pierre (28),  
La vinée est réduite au tiers.

Enfin :

Saint-Pierre et Saint-Paul pluvieux  
Sont pour trente jours dangereux.

Ajoutons que si le temps est serein et beau, l'année sera fertile.

S'il pleut, les grains seront chers et... prenez bien garde, s'il vente, c'est un signe de guerre.

SARAH BERNHARDT. — Veut-on connaître l'emploi du temps de la célèbre comédienne que le « tout-Angers » applaudissait lundi dernier dans *Adrienne Lecouvreur*? Voici son itinéraire : Le 16 à Caen; le 17 au Mans; le 18 à Angers; le 19 à La Rochelle; le 20 à Rochefort; le 21 à Poitiers; le 22 et le 23 à Lille. Chaque jour, elle joua ou *Adrienne Lecouvreur*, ou la *Dame aux Camélias*.

Du 24 juin au 7 juillet, séjour à Paris.

Le 8 juillet, départ pour Londres, où elle jouera sous la direction Mayer jusqu'aux premiers jours d'août. Nouveau retour à Paris et nouveau départ pour les Pyrénées, où elle donnera une huitaine de représentations. Après quoi, repos et cure annuelle à Caudebec. En septembre, Sarah Bernhardt ira passer une quinzaine de jours en Algérie, où elle est engagée pour douze représentations. Le 5 octobre, départ pour huit mois avec M. Maurice Grau. Voyage à travers toute l'Europe.

TROIS ROMANCES. — Le *Patriote* annonce en ces termes les trois romances de M. Lafage dont nous avons déjà parlé :

« M. Antonin Lafage, l'intelligent directeur de la Société Sainte-Cécile, auquel nous devons déjà de si gracieuses compositions, vient de faire paraître, coup sur coup, trois jolies romances : *Chanson d'avril*, les *Fleurs du souvenir* et *l'Enfant qui rêve*.

« Les deux premières de ces productions ont été éditées avec beaucoup de soins, par Vilbade et Candolives, de Bordeaux; *l'Enfant qui rêve* est édité à Angers, par la maison Ch. Bresseau fils, rue des Lices.

« Le jeune et sympathique compositeur a rarement été mieux inspiré, aussi sommes-nous certains que ses trois nouvelles œuvres obtiendront tout le succès qu'elles méritent. »

BIENFAISANCE LAÏQUE. — Le *Journal de Maine-et-Loire* fait connaître un odieux épisode de l'assistance laïque et municipale.

Il existe dans la Douire une famille très pauvre, composée de huit membres : le père, la mère et six enfants; un septième enfant doit venir bientôt augmenter cette misère. Si nous disons que le mari, atteint de phthisie, ne peut se livrer à aucun travail, et que personne dans la maison ne gagne un sou, on comprendra quelle est la situation déplorable de cette famille.

Munie d'un billet du docteur Hébert, la femme se présente, chez une dame de charité, en demandant des remèdes pour son mari. La dame lui donna une lettre et l'envoya à la Mairie, au Bureau de Bienfaisance. Un monsieur l'accueillit de la façon suivante :

« — Depuis combien de temps êtes-vous à Angers? »

« — Depuis trois mois, monsieur. »

« — Alors, je ne puis rien faire pour vous : pour obtenir quelque chose, il faut un an de résidence. »

« — Monsieur, je désirerais avoir des remèdes pour mon mari, qui est poitrinaire. »

« — Madame, vous n'êtes pas gênée; vous voudriez peut-être avoir des rentes; moi aussi je voudrais bien en avoir? »

« — Monsieur, je ne demande pas des rentes, je demande des remèdes pour mon mari, répond simplement la pauvre femme. »

Qu'arriva-t-il? Eh bien, elle fut obligée de s'en aller sans secours et désespérée.

Evasion d'un voleur. — Un voleur à la tire, condamné à 15 mois de prison par le tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon, était conduit de brigade en brigade à Poitiers.

Enfermé samedi soir dans la chambre de sûreté de Chantonay, il a trouvé le moyen de s'enfuir pendant la nuit.

Cet individu, qui est un malfaiteur dangereux, est activement recherché.

### DÉPART DE M. ARRIBAT, SOUS-PRÉFET DE LOCHES

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« L'épuration continue. »

« Le wilsonisme se meurt décidément en Touraine et les wilsoniens disparaissent tour à tour de la scène publique de notre département. »

« La chute du député-escroc a entraîné celle de l'ex-préfet Daunassans à la retraite duquel nous avons applaudi de tout cœur. »

« Mais le commencement de satisfaction donné à l'opinion publique était insuffisant; après l'exécution du chef de bande il fallait celle des comparses. »

« C'est pourquoi nous n'avons cessé de réclamer, avec nos confrères républicains honnêtes, l'épuration complète du personnel administratif en Indre-et-Loire. »

« Le départ de M. Arribat, le jeune et suffisant sous-préfet de Loches, âme damnée du châtelain de Chenonceau et serviteur sans dignité de son ex-supérieur, le préfet Daunassans, ne peut donc que nous être très agréable. »

« Il ne saurait déplaire non plus aux conservateurs de l'arrondissement de Loches, qui, tant de fois, ont eu à se plaindre des actes tyranniques de cet éphémère de la République wilsonienne. Après Wilson, Daunassans, après Daunassans, Arribat!! »

« A qui le tour, maintenant? car le lésivage est loin d'être terminé. »

On sait que le nouveau sous-préfet nommé à Loches est M. Gilbert, notre compatriote, secrétaire général de la préfecture du Gers.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le Mont-Dore, la Bourboule, Nérès-les-Bains.

A l'occasion de la saison thermale de 1888, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera du 18 juin au 9 septembre, entre Paris et la gare de Laqueille, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, pour desservir les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, au départ de Paris et de Laqueille. En outre, un wagon-restaurant est ajouté aux trains de jour.

Départ de Paris : 8 h. 55, matin ; 8 h., soir.

Départ de Laqueille : midi 40 ; 8 h. 40, soir.

La durée totale du trajet, y compris les parcours de terre entre la gare de Laqueille et les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule est de 11 h. 30 à l'aller et de 11 h. au retour.

Prix des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de Laqueille au Mont-Dore et à la Bourboule, et vice versa :

Première classe, 58 fr. 15. — Deuxième classe, 43 fr. 75. — Troisième classe, 31 fr. 60.

Aux trains express partant de Paris à 8 h. 55 du matin et de Chamblet-Nérès à 3 h. 35 du soir, il est affecté une voiture de première classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement, en 6 h. 41 à l'aller et 6 h. 09 au retour.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

La messe solennelle dont Gounod est allé diriger les études à Reims, sera exécutée demain dimanche dans la cathédrale de cette ville.

C'est Gounod qui dirigera l'exécution de son œuvre.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 juin.

Les cours de nos rentes bénéficient des bonnes dispositions de la spéculation. Le 3 0/0 finit à 83.10; le 4 1/2 0/0 à 106.32.

L'action de Crédit Foncier se négocie à 1,460. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes au comptant et continuent leur marche vers le pair. Les cours actuels sont des cours d'achat dont il faut profiter si l'on veut bénéficier de l'écart qui sépare encore ces valeurs du cours de 500.

La Société Générale est à 453.75. Les Dépôts et Comptes courants se fixent à 601.25.

La Banque d'Escompte est demandée à 470. Les obligations de la Société des Immeubles de France ont de nombreuses transactions à 385. Un arbitrage entre ces titres et ceux absolument similaires de la Banque Hypothécaire qui cotent 495 donnerait donc un bénéfice de plus de 100 fr.

L'action de Panama s'inscrit à 381; le succès de l'émission s'annonce certain, les souscriptions affluent. Les capitalistes trouvent dans ces nouveaux titres des avantages qui ne leur sont offerts nulle part. On sait, en effet, qu'outre les six tirages annuels, les obligations rapportent 15 francs d'intérêt annuel et sont remboursables à 400 francs en 99 ans.

Les Métaux se maintiennent à 840, prix bien modéré pour un titre dont le dividende est assuré à 60 fr. minimum.

Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1,042.50.

## Dernières Nouvelles

### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 23 juin, 1 h. 25 soir.

M. Floquet a soumis au conseil des ministres de ce matin une lettre de la commission administrative de l'Institut demandant la rentrée en France du duc d'Aumale.

Le Conseil a décidé que les circonstances actuelles ne permettraient pas de donner satisfaction à cette lettre.

Par décret rendu ce matin le conseil des ministres a nommé les généraux Jamont, de Cools et Villain, commandant de corps d'armée.

Ils remplacent les généraux Billot, Lewal et Carrey de Bellemare récemment chargés d'une mission spéciale par les décrets du 26 mai 1888.

Le général Carrey de Bellemare commandait le 9<sup>e</sup> corps à Tours.

### BOURSE DE PARIS

DU 22 JUIN 1888.

Rente 3 0/0	82 85
Rente 3 0/0 amortissable	86 40
Rente 4 1/2 (nouveau)	106 25
Obligations du Trésor	514 »»

### AVIS

Les souscriptions aux obligations à Lots de la Compagnie de Panama sont reçues à Saumur chez MM. V<sup>o</sup> LAMBERT et FILS, banquiers correspondants autorisés de la Compagnie.

### LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ-NOIR,

Est chargée de recevoir dès à présent, sans frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de PANAMA.

L'Agence du CRÉDIT LYONNAIS, 30, boulevard de Saumur, à Angers, reçoit à partir de ce jour, et sans aucun frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie de Panama.

### Confiserie Félix POTIN

Grand Assortiment de Boîtes pour Baptêmes,

Bonbons et Dragées première qualité

PRIX MODÉRÉS

S'adresser... Où ?

Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEU, SUCCESSION

Il n'existe qu'un seul véritable Alcool de Menthe, c'est L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICOLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et dissipant à l'instant tout malaise. Excellent aussi pour la toilette, les dents. 48 ans de succès. — 46 récomp. dont 25 méd. d'or. — Dépôts partout.

FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBOVILLE, 9

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom DE RICOLÈS sur les flacons

## HERNIES

Chute, déviation, engorgement de la matrice.

Que font les médecins pour conjurer ces terribles affections qui tuent souvent leurs victimes après les avoir torturées toute leur vie? — Que pourraient-ils faire? — Et d'abord la hernie est-elle curable? — Quels sont les moyens à employer pour arriver à la guérir et à permettre au malade de quitter le bandage après quelques mois? — Telles sont les questions que le Docteur Choffé a résolues dans ses CAUSERIES MÉDICALES dont la 25<sup>e</sup> édition vient de paraître. Je recommande à mes lectrices le chapitre important qui traite de l'hygiène de la femme et des soins que réclame sa santé aux différents âges.

Cet excellent ouvrage forme un volume de 350 pages que le Docteur met gracieusement à la disposition des personnes intéressées. — Et pour le recevoir franco sous enveloppe, il leur suffit d'envoyer 60 centimes en timbres-poste au Docteur Choffé, quai Saint-Michel, 27, Paris.

PAUL GODRT, propriétaire-gerant.

Etude de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

**EXTRAIT De jugement de Divorce.**

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 19 avril 1888, enregistré, au profit de M<sup>me</sup> Eugénie PASQUIER, épouse du sieur Ferdinand ANDRÉ, ouvrier boulanger, domiciliée de droit à Saumur, mais résidant de fait à Angers, rue Saint-Samson, n° 31,

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du Bureau de Saumur en date du 10 février 1886 ».

Il appert que ladite dame André a été déclarée divorcée d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 21 juin 1888.

LECOY.

Etude de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

**A VENDRE**

A l'amiable,

**DEUX MAISONS**

Avec Jardins

Et un petit morceau de Terre,

Situés au bourg de la commune de Saint-Clément-des-Levés.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. RENARD, ancien notaire, 8, rue des Roires, à Saumur, soit à M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

**A LOUER**

Pour la Toussaint prochaine,

UNE

**MAISON**

Avec Jardin clos de murs

Contenant environ 20 ares,

ECURIE, REMISES ET SERVITUDES,

Située au bourg des Rosiers-sur-Loire, avec vue sur la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

1<sup>re</sup>. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Palaine;

2<sup>me</sup>. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3<sup>me</sup>. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fouchard, même commune. Ces immeubles appartiennent à M<sup>me</sup> LECLORENNEC et à ses enfants.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTHIER, notaire à Saumur.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre prochain,

UNE FERME, située à Beaulieu, commune de Saumur, contenant un hectare soixante ares, clos de murs;

Et soixante-six ares de pré, dans la Prairie-de-Beaulieu;

Exploités actuellement par M. DIXMIER.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTHIER.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11.

Prix très avantageux.

Saumur, imp. P. GODET.

**COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE**

DE

**PANAMA**

PRÉSIDENT-DIRECTEUR: M. FERDINAND DE LESSEPS

Emprunt de 720 millions  
Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ou responsabilité de l'État

Souscription publique à Deux Millions d'Obligations à Lots

ÉMISES A 360 FRANCS

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 1<sup>er</sup> Décembre et 1<sup>er</sup> Juin de chaque année

REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS

dans un délai maximum de 99 ans.

**TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE**

6 Tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913. — 1<sup>er</sup> Tirage le 16 Août 1888.

3 lots de 500,000 fr. — 3 lots de 250,000 fr. — 6 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Octobre.		15 Décembre.		15 Février.		15 Avril.		15 Juin.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
2 lots de	10,000 20,000	2 lots de	10,000 20,000	2 lots de	10,000 20,000	2 lots de	10,000 20,000	2 lots de	10,000 20,000	2 lots de	10,000 20,000
5 —	2,000 10,000	5 —	2,000 10,000	5 —	2,000 10,000	5 —	2,000 10,000	5 —	2,000 10,000	5 —	2,000 10,000
50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000

Par an : 366 lots s'élevant à Fr. 3,390,000.

4 Tirages par an, du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement

2 lots de 500,000 fr. — 2 lots de 250,000 fr. — 4 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Novembre.		15 Février.		15 Mai.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000
1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000
5 lots de	2,000 10,000	5 lots de	2,000 10,000	5 lots de	2,000 10,000	5 lots de	2,000 10,000
50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000

Par an : 236 lots s'élevant à Fr. 2,200,000

Le paiement des lots aura lieu un mois après chaque tirage. Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots seront garantis par un dépôt de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français, conformément aux termes ci-après de la loi du 8 Juin 1888 (art 1<sup>er</sup>, paragraphe 4) :

« Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le paiement des Lots seront garantis par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français. »

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à 400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou titres garantis par le Gouvernement Français sera administré par une Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

**Prix d'Émission payable comme suit :**

1 <sup>er</sup> Versement	20 fr. en souscrivant	20 fr.
2	40 fr. à la répartition (du 5 au 10 juillet 1888)	40
3	60 fr. du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an.	59 84
4	60 fr. du 5 au 10 Novembre 1888	59 19
5	45 fr. du 5 au 10 Février 1889	43 14
6	45 fr. du 5 au 10 Mai 1889	43 10
7	45 fr. du 5 au 10 Août 1889	43 60
7	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1889, sous déduction des intérêts à raison de 4 0/0 l'an jusqu'au 1 <sup>er</sup> Décembre 1889	41 19
	Total.	349 34

**La Souscription sera ouverte et close le 26 Juin 1888**

- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
- Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.
- A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 3, rue Saint-Georges.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Étranger et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger

**A VENDRE**

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côtesaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés

Des échantillons sont envoyés sur demande.

**AVIS M. NEVEU Raphaël,** courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de fûts vides fraîches vides à des prix avantageux.

**QUINCAILLERIE**

**ROLLAND Frères**

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Soufflets à vignes, Lavergne et autres systèmes. Fils de fer galvanisés pour la vigne. Pulvérisateurs Poncet-Bernard, Japy et Delord. Faux brevetées sans côte, nouveau modèle.

**M. A. GAUDIN** fleuriste, quai du Marronnier, prévient sa clientèle qu'il vient d'ouvrir un magasin de bouquets et fleurs en pots, rue du Portail-Louis, n° 10.

UN JEUNE HOMME demande une place dans un bureau ou dans une administration.

S'adresser au bureau du journal.



PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES  
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales

Hors concours depuis 1885  
SE MÉFIER DES IMITATIONS  
Exiger la signat. du Bon J. V. LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette

Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

M<sup>lle</sup> **BLIARD** a l'honneur de prévenir les dames qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin elle a pris la suite d'affaires de M<sup>me</sup> Fougère, couturière, Grand'Rue, n° 75, dont elle était première ouvrière.

**A VENDRE**

8 Wagons à bascule; 300 mètres de rail Decauville, voie de 40 centimètres.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

UN JEUNE HOMME de 13 ans demande place. S'adresser au bureau du journal.